



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE L'YONNE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS  
ET DES POLITIQUES PUBLIQUES

SERVICE DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

AFFAIRE SUIVIE PAR :  
Fabienne LE MENS  
TEL : 03 86 72 78 40

[fabienne.le-mens@yonne.gouv.fr](mailto:fabienne.le-mens@yonne.gouv.fr)

n° DCP/SP/AGCL/2015/

Z:\dcp\SP\Word\CDC\CDCI 2015\Suivi du projet\lettres  
accompagnement notification SDCI pour avis.doc

Auxerre, le

12 OCT. 2015

Le Préfet

à

Mesdames et Messieurs les Maires,  
Mesdames et Messieurs les Présidents des  
établissements publics de coopération  
intercommunale,  
Mesdames et Messieurs les Présidents de syndicats  
intercommunaux,  
(pour attribution)

Monsieur le Président du Conseil départemental,  
Madame et Monsieur les Sous-Préfets d'Avallon et de  
Sens,  
Monsieur le Directeur départemental des finances  
publiques,  
Monsieur le Directeur départemental des territoires,  
(pour information)

OBJET : Révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

REF : Loi n°2015- 991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

PJ : Rétroplanning estimatif concernant l'élaboration et la mise en œuvre du SDCI  
Note de présentation du projet de révision de SDCI  
11 cartes

J'ai l'honneur de vous transmettre pour avis le projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) révisé de l'Yonne que j'ai présenté le 12 octobre dernier aux élus de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

Je vous remercie de bien vouloir soumettre ce projet au vote de votre instance délibérante.

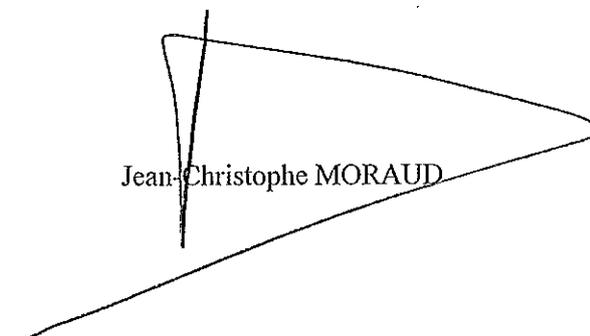
Conformément à l'article L.5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à défaut de délibération dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente, votre avis sera réputé favorable.



Ce projet ainsi que l'ensemble des avis seront transmis par la suite à la CDCI, pour avis, qui disposera d'un délai de trois mois pour se prononcer. A l'issu de ce délai, et au plus tard avant le 31 mars 2016, je devrai arrêter et publier le schéma ainsi révisé.

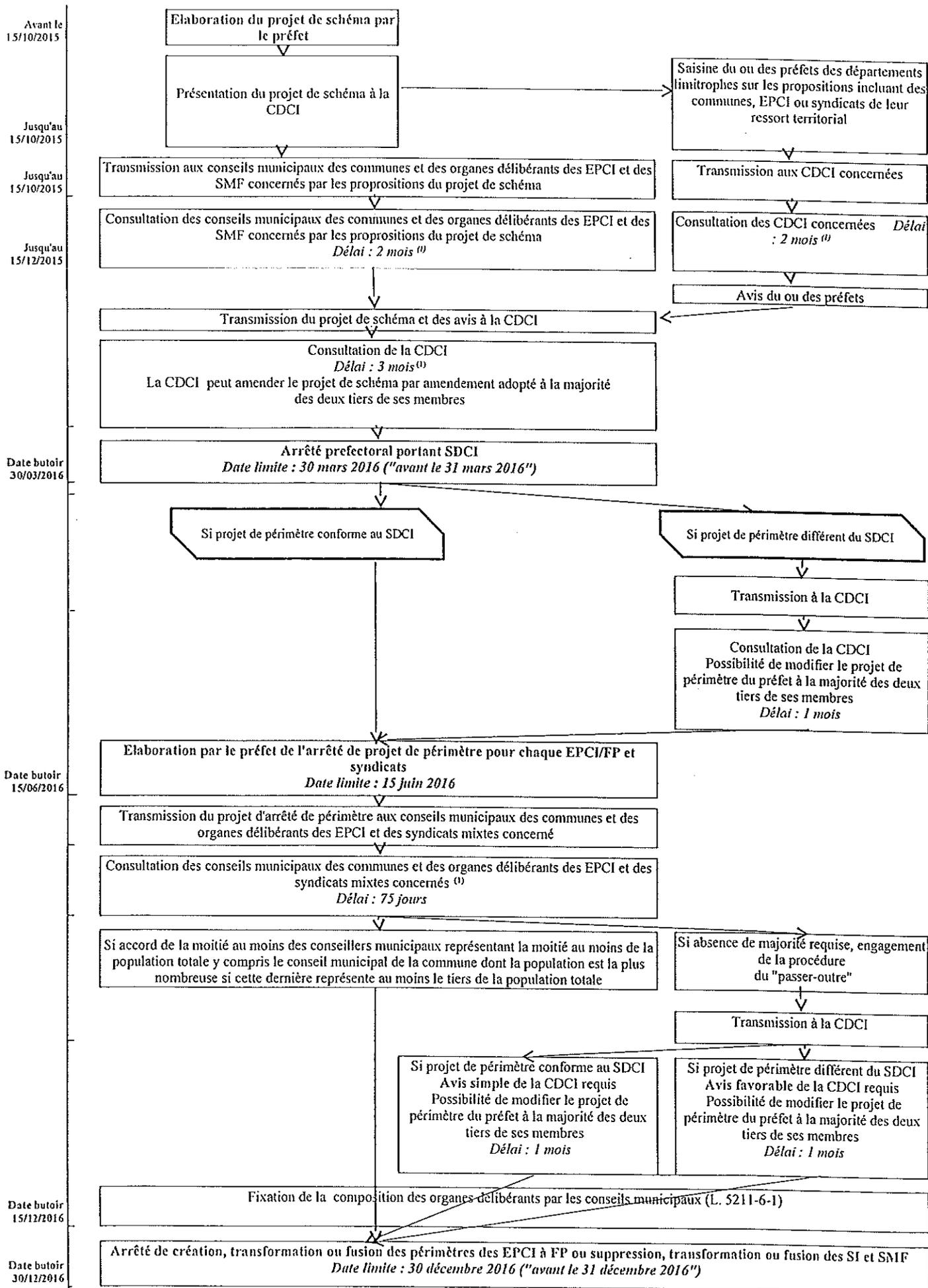
Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile

Le Préfet,



Jean-Christophe MORAUD

## Rétroplanning estimatif concernant l'élaboration et mise en œuvre des SDCI



<sup>(1)</sup> L'absence de décision à l'issue du délai vaut approbation

